CRPN
Retraite des navigants

ATTESTATION DE CESSATION D'ACTIVITE ET DE SALAIRE SOUMIS A COTISATIONS DANS LE CADRE DU TEMPS ALTERNE

FORMULAIRE

Cadre réservé CRPN

C : |__|__|__|__|__|__|

(à remplir par l'employeur)

Dossier suivi par : .....

Téléphone : + _ _ _ _ |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|
(indicatif)

Adresse e-mail : .....
(Merci de n'en saisir qu'une et de l'écrire lisiblement)

Identification de l'employeur

Raison Sociale .....

Adresse .....

.....

Attestation

L'employeur ci-dessus désigné certifie l'exactitude des renseignements ci-dessous :

Nom de naissance ..... Prénom .....

Nom marital/d'usage .....

N° Sécurité sociale |__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|__| |__|__|__| Clé |__|__|

Employé(e) en qualité de .....

Date de cessation d'activité dans le cadre du temps alterné |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Pourcentage d'activité (TA au mois) ..... |__|__|__| %

ou

Nombre de jours d'inactivité mensuel (TA fractionné) ..... |__|__|__| jours

Les données personnelles enregistrées à partir de vos réponses font l'objet d'un traitement informatique par la CRPNPAC en tant que responsable de traitement en vue de la liquidation des pensions CRPN. Le Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés s'appliquent aux réponses faites sur ce formulaire. Vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles ainsi qu'un droit à la limitation au traitement de vos données. En outre, vous disposez du droit de définir des directives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits auprès du délégué à la protection des données de la CRPNPAC à : protection.donnees@crpn.fr. Si vous estimez après avoir contacté le délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait à .....

Le |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Pour plus d'information : https://www.crpn.fr/informatique-et-libertes/

Cachet de l'employeur

SALAIRES SOUMIS A COTISATIONS POUR L'ANNEE EN COURS

Activité (et activité partielle/APLD)		jours		euros
Congés payés				euros
TOTAL		**jours**		**euros**

Très important
L'attention des employeurs est attirée sur le soin qu'ils doivent apporter à la rédaction de cette attestation. La déclaration annuelle des salaires qu'ils établissent en fin d'année devra, en effet comporter exactement les mêmes données de rémunération et de jours.

Mise à jour – avril 2022